

Résumé exécutif

Rapport de la Conférence sur les investissements du Secteur privé dans la Région des Grands Lacs

Les 24 et 25 février 2016 à Kinshasa, République démocratique du Congo

Contexte

Suite à la décision des chefs d'état des pays signataires de l'Accord-cadre sur la paix, la sécurité et la coopération entre la RDC et la région, réunis au sein du Mécanisme Régional de Suivi, le Bureau de l'Envoyé spécial pour la Région des Grands Lacs et la Conférence internationale pour la Région des Grands Lacs (CIRGL) ont organisé à Kinshasa, les 24 et 25 février 2016, la première Conférence sur les Investissements du Secteur Privé (CISP) dans la région des Grands Lacs.

La cérémonie d'ouverture de la CISP s'est déroulée en présence de plus de 1000 participants issus des secteurs publics et privés de la Région des Grands Lacs et du monde entier. S.E M. Joseph Kabila, Président la RDC, S.E.M. Ban Ki Moon, Secrétaire général des Nations unies, S.E.M. Manuel Domingos Vicente, vice-président de la République d'Angola représentant le Président Dos Santos en sa capacité du Président en exercice de la CIRGL, Le Dr Elham Ahmed Mahmoud, Commissaire de l'Union africaine responsable pour les infrastructures et de l'énergie et représentant le Dr Nkosazana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine et M. Albert Yuma, Président de la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) représentant le secteur privé congolais ont pris la parole à cette occasion.

Les différents débats et échanges se sont déroulés en présence du vice-président du Burundi, le Dr Joseph Butore, du Premier Ministre de la RDC M. Augustin Matata Ponyo Mapon, du premier Ministre du Rwanda M. Anastaze Murekezi et de ministres, diplomates et hauts fonctionnaires issus venus d'Angola, du Burundi, de la République centrafricaine, de la RDC, du Kenya, du Rwanda, du Sud Soudan, du Soudan et de l'Ouganda. Par ailleurs, des cadres supérieurs et représentants d'entreprises privées y compris des petites et moyennes entreprises (PME), les partenaires au développement, des représentants de la société civile et des milieux universitaires ont également pris part aux différentes sessions en atelier. Ces dernières ont été l'occasion d'échanges d'entreprise à entreprise, mais aussi entre opérateurs économiques privés et représentants des pouvoirs publics des pays de la région. A cet égard, les pavillons nationaux alloués aux pays signataires de l'Accord cadre dans le but d'exposer les opportunités d'affaires et d'investissements existantes dans leurs pays respectifs ont fourni une opportunité supplémentaire d'interactions aux différentes catégories de participants.

Les débats de cette CISP ont été structurés en sessions en atelier, sessions plénières et un panel de haut niveau comprenant le vice-président burundais et les premiers ministres de la RDC et du Rwanda ; lesquels ont échangé avec les participants au sujet des efforts consentis par leurs gouvernements respectifs en vue de créer des environnements économiques et réglementaires plus propice aux affaires et aux investissements. Les autres sessions plénières ont porté sur le climat des affaires et sur les investissements responsables dans la région des Grands Lacs. Le document sur les opportunités d'investissement dans la région axée sur les projets d'investissements préalablement identifiés durant la phase préparatoire de la conférence a également fait l'objet

d'une présentation. Les sessions en atelier ont porté sur l'agriculture, l'énergie, la finance, les TIC, les infrastructures, l'exploitation minière et le tourisme. Ces tables rondes ont donné lieu à des débats, des échanges d'informations et à des recommandations utiles. Les intervenants et modérateurs qui ont pris la parole lors de ces débats et séances plénières sont des experts reconnus dans leurs domaines respectifs et sont issus du secteur privé, des partenaires au développement et des gouvernements et institutions des pays de la région des Grands Lacs.

A l'issue de ces échanges, la CISP a fait plusieurs recommandations aux gouvernements de la région, aux partenaires au développement et au secteur privé. Ces recommandations ont pour objectif de veiller à la mise en place d'un environnement propice aux investissements dans la région, y compris dans des projets de dimension régionale susceptible de renforcer la paix, la sécurité et d'œuvrer à une prospérité et un développement partagés dans la région des Grands Lacs

Recommandations

Les Etats signataires du cadre PSC sont invités à:

1. Rendre opérationnel le Forum du Secteur Privé des Grands Lacs ainsi que les recommandations pertinentes de la CISP, y compris les projets contenus dans le document sur les opportunités d'investissements. La coopération économique régionale devrait faire avancer les processus politiques et militaires dont l'objectif ultime est la stabilisation et le développement de la région. Il est également attendu de ladite coopération régionale, qu'elle permette de s'attaquer aux racines des conflits de la région tout en contribuant à l'atteinte des objectifs de développement durable à l'horizon 2030, de l'Accord de Paris sur le changement climatique et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;
2. Elaborer un plan visant à rendre les projets identifiés dans le Document sur les Opportunités d'Investissement (DOI) aptes à un financement bancaire et à identifier des opportunités d'investissement supplémentaires, tout en améliorant le climat des affaires et en soutenant le dialogue entre les secteurs public et privé sur les modalités de la mise en œuvre desdits projets;
3. Réformer et harmoniser les différents cadres juridiques en vue de promouvoir l'investissement dans des projets de dimension régionale tout en veillant à la protection des droits de propriété et à la sécurité juridique des transactions ainsi qu'à des pratiques responsables et transparentes de la part des acteurs du secteur privé ;
4. Œuvrer en faveur de la sécurité dans la région, laquelle est cruciale pour l'image de la région des Grands Lacs si cette dernière veut devenir une destination privilégiée pour les investisseurs;
5. Promouvoir la stabilité politique et faciliter les procédures relatives aux activités économiques et commerciales qui sont un facteur important dans la prise de décision en matière d'investissement ;
6. Créer un cadre régional d'investissement qui met en exergue les bonnes pratiques et les politiques souhaitables relatives à un large éventail de domaines, ceci dans une perspective de long terme, afin de pallier aux aléas liés aux alternances politiques et aux cycles électoraux afin d'encourager les investissements dans les projets régionaux de long terme ;
7. Etudier les voies et moyens de financement sur la longue durée les projets régionaux, y compris les partenariats public privé (PPP) et en particulier ceci par biais d'un mélange

- d'incitations durables et d'un environnement favorable aux affaires avec à la clé des mécanismes de règlement des différends et visant à s'assurer de l'exécution de contrats;
8. Développer et/ou renforcer les capacités nationales et régionales en vue de préparer et de négocier des PPP, dans une perspective incluant également les aspects relatifs à la paix et au développement en plus de la dimension-commerciale;
 9. Donner des assurances aux éventuels partenaires privés en ce qui concerne la prise en charge par les pouvoirs publics et/ou les partenaires au développement des études de faisabilité de certains projets régionaux ainsi qu'en ce qui concerne les garanties souveraines, conditions nécessaires pour attirer un large éventail d'investisseurs vers les dits projets ;
 10. Intensifier les efforts de mobilisation des ressources nationales en vue de l'accroissement de l'épargne locale dans le but de la canaliser vers les investissements productifs / projets régionaux et dans cette optique ; et revoir si besoin est, les cadres réglementaires régissant les caisses de retraite régionales et la gestion des réserves des banques centrales;
 11. Mettre sur pied conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, des mesures destinées à faciliter l'investissement des fonds provenant de la diaspora africaine dans les projets régionaux identifiés à l'instar de ce qui se fait déjà pour les investissements étrangers directs (IED);
 12. Elaborer des politiques susceptibles de renforcer la capacité des Petites et Moyennes Entreprises à améliorer leur productivité, à s'associer à de grandes entreprises et à se regrouper afin de soumissionner pour de gros contrats, comme cela se fait par exemple au Rwanda, où un groupe de paysans fournit des produits agricoles à une grande chaîne hôtelière;
 13. Développer le secteur énergétique (production, stockage, distribution et réglementation), par le biais de cadres réglementaires idoines, de systèmes de concession et de prix équitables aussi bien pour les investisseurs que les consommateurs ;
 14. Intensifier la lutte contre la corruption par le biais de directives précises et d'incitations crédibles afin de rassurer les investisseurs et de promouvoir l'investissement responsable;
 15. Opter, en ce qui concerne les industries agro-alimentaires, pour une approche intégrée, notamment à travers des zones économiques spéciales offrant aux investisseurs des terrains viabilisés, des cadres réglementaires simplifiés et des services partagés afin de générer des économies d'échelle. Une attention particulière devra être portée sur le renforcement des capacités des petits exploitants et l'accès de ceux-ci aux résultats de la recherche agroalimentaire, aux intrants de qualité et aux équipements susceptibles d'améliorer la productivité, tout en gardant à l'esprit le fait que ces efforts devraient également favoriser l'autonomisation des femmes qui est un moteur de développement d'importance non négligeable ;
 16. Se basant sur les réussites existantes telles que la coopération transfrontalière eu égard à la gestion du Parc des Virunga, procéder à une étude du potentiel touristique (faune, réserves naturelles, sites historiques), de la région avec à la clé un plan directeur pour un tourisme de qualité et abordable faisant la part belle au patrimoine culturel, à la biodiversité et aux des compétences des populations locales ;
 17. S'attaquer aux carences en matière d'infrastructures touristiques afin de faciliter la mobilité, l'hébergement et l'accès aux sites touristiques (visa, frais de déplacement, de

sortie/entrée et les barrières non-tarifaires), et de penser en termes régionaux aux activités relatives à la promotion, l'exploitation et la conservation de l'environnement comme atout touristique;

18. Revoir les règles qui restreignent le mouvement des personnes et des biens, des services, des capitaux, ainsi que les barrières non-tarifaires qui entravent les échanges intra-régionaux et les d'investissement;
19. Mettre sur pied, un réseau des un réseau régional des agences nationales de promotion des investissements afin d'harmoniser des politiques de promotion des investissements, de favoriser les projets de dimension régionale et de favoriser une plateforme commune visant à assurer la promotion de la région en tant que destination intéressante pour les investissements. Ces mesures devraient comprendre les dispositions visant à faire face aux questions relatives à la « bancabilité » des projets, à la protection des investissements par le biais de politiques appropriées de limitation des risques, aux mécanismes d'arbitrage et de conciliation, aux cas d'expropriation et à toute autre type d'action des pouvoirs publics susceptible d'avoir un impact négatif sur le processus de prise de décisions de la part des investisseurs.
20. Mener des études approfondies relatives aux perspectives du secteur minier, secteur qui requiert d'énormes investissements, une vision de long terme. Il serait également souhaitable que les pouvoirs publics assurent l'accès aux sites miniers notamment par le biais d'infrastructures adéquates.
21. Donner la priorité à la formalisation de l'exploitation minière artisanale afin d'en accroître la productivité, ainsi que le degré de valeur ajoutée des produits miniers destinés à l'exportation, tout en promouvant des pratiques d'affaires responsables. Les pays de la région sont encouragés à travailler collectivement à la mise sur pied d'un cadre régional à travers lequel le sort des mineurs artisanaux sera étudié ainsi que les voies et moyens susceptibles de permettre aux mineurs artisanaux de servir de sous traitants et partenaires à de potentiels investisseurs ;
22. Harmoniser les politiques fiscales, notamment celles relatives au secteur de l'exploitation des ressources naturelles afin de promouvoir des pratiques justes et un comportement responsable des entreprises ; de dissuader l'exploitation et le commerce illégaux des ressources naturelles et d'attirer les investisseurs crédibles. ;
23. Investir dans le développement des infrastructures des TIC tel que la fibre optique, les satellites tout en dotant ces outils des protections légales adéquates et en mettant sur pied les programmes de formations idoines;
24. Améliorer la coordination, la gestion et la du secteur des TIC;
25. Soutenir le développement du secteur financier notamment à travers de la sensibilisation et des informations afin d'en faciliter la fluidité et de formaliser l'intermédiation financière dans les secteurs informels, et de garantir la disponibilité et l'accès aux financements pour les investissements à long terme;
26. Envisager des mesures susceptibles d'inciter les fonds de pension ou les fonds d'investissement privés à financer des projets de dimension régionale. La structure actuelle des fonds de pension n'est pas propice au financement des projets régionaux, d'où la nécessité de remédier à cet état des choses afin d'orienter les fonds de pension notamment

africains vers l'Afrique, et plus particulièrement, les projets de dimension régionale dans la région des Grands Lacs ;

27. Elaborer des politiques (ex renforcer les capacités judiciaires et l'état de droit) susceptibles de créer un environnement propice a la mobilisation des ressources financières nationales, mais aussi aux investissements étrangers mais aussi une plus grande participation des PME aux projets de dimension régionale.
28. Prendre en compte l'ensemble des outils de financement des investissements existants, y compris ceux susceptibles de recourir aux marchés financiers émergents, aux banques et fonds de capital-investissement, aux investisseurs institutionnels, ainsi que les formes innovantes de financement des PME disponibles. Une telle approche devrait faciliter le financement a long terme des projets de dimension régionale, de long terme mais aux effets d'entraînement réels tout en réassurant les investisseurs potentiels.

Le secteur privé est invité à:

29. Augmenter les capacités productives de la région, à créer des emplois et des moyens de subsistance durables et fiables, à améliorer la gouvernance économique et à œuvrer pour l'instauration d'un développement inclusif et d'une prospérité partagée;
30. Afin de faciliter la prise de décisions d'investissement fondée sur des informations les plus fiables possibles, à investir dans des études en amont dans le cadre de la recherche d'opportunités d'investissement susceptibles de mettre en exergue les énormes efforts consentis au niveau régional dans le but d'endiguer la corruption, d'éliminer les flux illicites de capitaux, d'améliorer la transparence et de mieux protéger les droits de propriété dans la région;
31. Investir dans la formation et l'amélioration des qualifications notamment dans l'économie verte (TIC, tourisme et exploitation minière) du fait du déficit de personnel qualifié dans ces secteurs;
32. En ce qui concerne les TIC, à collaborer étroitement avec les gouvernements et autres partenaires afin d'investir dans les infrastructures, l'accessibilité des services, ainsi que l'éducation et à la vulgarisation des connaissances en matière des TIC (culture numérique) dans le but d'en accroître la pénétration et d'en promouvoir le contenu local et l'impact sociétal; et
33. à adhérer pleinement aux principes commerce et des activités économiques responsables et éthiques, notamment dans le secteur minier dont la réputation en la matière est plutôt négative et auquel on reproche souvent des mouvements illicites de capitaux ainsi que le faible intérêt porté aux besoins des communautés locales compromettant ainsi la viabilité à long terme des opérations industrialo-commerciales concernées

Les États signataires de l'Accord cadre pour la RDC et la Région, partenaires au développement et le secteur privé sont invités à:

34. Promouvoir les principes du Pacte Mondial des Nations Unies relatifs à la responsabilité, la redevabilité, la transparence, des investissements plus responsables et la bonne gouvernance, comme éléments clefs visant à garantir la confiance des investisseurs et à promouvoir la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs;

35. Opérationnaliser le Forum du secteur privé de la Région des Grands Lacs (FSP-RGL) afin d'améliorer la contribution du secteur privé à la consolidation de la paix et de la sécurité dans la région;
36. S'assurer du soutien des gouvernements et des partenaires au développement dans le but de garantir des mesures visant à alléger les coûts financiers et à faciliter l'investissement privé dans les projets de long terme, tout en assurant la participation de petites entités et petits actionnaires;
37. Donner la priorité au renforcement des capacités productives des économies de la région, afin d'élargir l'assiette fiscale des gouvernements de la région et ainsi accroître leur capacités à financer à long terme, les besoins sociaux et de développement de leurs pays respectifs ;
38. Veiller à ce que l'accent mis sur les biens publics (tels que les infrastructures, l'énergie et les carences dans le domaine des compétences) dans le Document sur les Opportunités d'Investissements soit concrétisé en actions afin d'améliorer la viabilité et la crédibilité des opportunités identifiées;
39. Entretenir un dialogue permanent portant sur les moyens d'accroître les capacités de production, de développer le secteur privé, d'harmoniser les politiques et d'attirer les investissements dans la région; et
40. Favoriser la collaboration entre le secteur privé et les pouvoirs publics notamment en ce qui concerne les investissements dans les infrastructures, les voies et moyens d'assurer une meilleure accessibilité aux services, de promouvoir l'éducation et de faire connaître les opportunités existantes et d'accroître le contenu local des produits exportés par la région.